



Hérault

Dans ce numéro

Sectorisations scolaires	1
Evaluation par compétences	2
Nude, tout le monde en parle...	4
Café des parents Enfants et écrans	4
Réponse à vos questions	4

Directeur de la Rédaction :
Régis Nicolas

Rédactrice :
Sylvie Mignot

Siège départemental :
27 rue Savorgnan de Brazza
34070 Montpellier

04.67.69.02.47
cdpe@fcpe34.org
www.fcpe34.org

PAGES SPÉCIALES Revue des parents 423 HÉRAULT Avril 2019

A propos des sectorisations scolaires ...

Chaque année, les évolutions démographiques et urbanistiques entraînent des ouvertures et des fermetures de classes et de nouvelles sectorisations.

Pour ces dernières, ce sont les collectivités territoriales qui sont seules compétentes pour définir les limites géographiques de recrutement des élèves pour chaque établissement. Ce sont donc les communes qui déterminent la sectorisation des écoles maternelles et élémentaires sur leur territoire, les conseils départementaux celle des collèges, et les conseils régionaux celle des lycées.

En l'absence d'obligation précisée par le législateur, la plupart de ces collectivités territoriales, conscientes de la complexité et de la sensibilité de ce sujet ainsi que de la multiplicité des intérêts en jeu, organisent, souvent plus d'une année à l'avance, un ensemble de réunions d'information et de concertation avec tous les intervenants concernés.

Pourtant, il existe encore quelques collectivités territoriales qui préfèrent le passage en force vis-à-vis des familles et des représentants des parents d'élèves : information très tardive du projet de modification de la carte scolaire, absence de concertation, non-respect des procédures administratives de consultation obligatoire, transferts brutaux de cohortes entières vers des établissements scolaires plus difficiles d'accès, non prise en compte des scolarités entamées dans des dispositifs spécifiques ... tous les ingrédients du « fait accompli » sont réunis pour provoquer au moins l'inquiétude voire la colère de dizaines, parfois de centaines de familles concernées.

Les enfants, obligés de quitter leur environnement scolaire et amical pour des raisons administratives, sont les premiers touchés par cette situation. Les parents le sont aussi notamment lorsque la nouvelle sectorisation entraîne des contraintes et des dépenses de transport nouvelles et des pertes en temps de trajet.

Informez les parents d'élèves et leurs représentants, les conviez à des réunions de concertation qui permettent à tous d'exprimer leurs préoccupations et leurs demandes, tentez de trouver ensemble des aménagements qui conviennent à tous les interlocuteurs concernés, respectez les procédures existantes, voilà donc les éléments fondamentaux qui devraient s'imposer aux décideurs afin qu'une sectorisation soit acceptée par le plus grand nombre des familles. C'est sans doute aussi ainsi que s'exerce la démocratie.

Elisabeth Briat-Thévenet
Secrétaire Générale FCPE 34

Evaluation par compétences

La définition d'une compétence adoptée par le parlement européen, le 26 septembre 2006, est la suivante : « Une compétence est une combinaison de connaissances, d'aptitudes (capacités) et d'attitudes appropriées à une situation donnée. Les compétences clés sont celles qui fondent l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, la citoyenneté active et l'emploi ».

La définition retenue dans le texte français du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » diffère légèrement : « Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité ».

L'évaluation par compétence se développe dans les collèges.

Elle a pour objectif d'évaluer plus finement les compétences des élèves qu'avec un système d'évaluation « par matière » en vigueur jusqu'ici qui mesure plus les connaissances que les compétences.

L'enjeu n'est pas l'indicateur utilisé (note, couleur, lettre, ...) mais bien la finesse de ce qui est évalué. Elle évalue toujours les connaissances mais va plus loin et a pour but d'évaluer les compétences telles que définies ci-dessus.

L'évaluation par compétence présente de nombreux avantages et très peu d'inconvénients (quelques sources en fin d'article). Je vais en citer quelques-uns importants, en particulier pour les élèves et les parents. Ils ne sont pas présentés dans un ordre d'importance particulier.

Les élèves à besoins particuliers sont accompagnés de façon bien plus équitable par ce système. Plutôt qu'apparaître souvent moyens partout, voire « dépréciés » par un commentaire « évaluation adaptée » qui laisse sous-entendre que cette note n'est pas à prendre en compte à sa valeur, ils peuvent avoir de très bonnes évaluations dans certains domaines, ce qui est très positif. Cela fait apparaître aussi plus précisément où sont leurs difficultés. Pour un élève dysorthographique par exemple, cela apparaîtra sur les évaluations de rédaction mais l'évaluation sur la compétence « bâtir un modèle ou à raisonner » pourra être satisfaisante, plutôt qu'un 10 ou un 11 global en français...

La compétition est réduite en classe entre élèves. La note globale, remplacée par un suivi par compétences, représente les savoirs faire de l'apprenant (l'élève). Le suivi est donc individualisé de fait. La comparaison entre élèves n'est plus possible de façon globale. **Cela réduit les tensions entre élèves et le stress (voire la phobie), y compris pour ceux les plus en difficulté.** Cela réduit aussi la pression mise par les parents élitistes sur leurs enfants.

Les changements de notre société minimisent la valeur et l'utilité de la connaissance, celle-ci étant très facilement

accessible en ligne (y compris par des formations reconnues : MOOC*, ...). La compétence devient plus importante : savoir argumenter, bâtir un raisonnement, s'exprimer en public, trouver la méthode adaptée, ... plutôt que savoir manipuler des outils mais ne pas être capable de les choisir judicieusement ou ne pas savoir les mettre en œuvre correctement. Les « connaissances pures » sont importantes AUSSI et elles prennent tout leur sens quand elles sont mises en œuvre. Il est plus facile, surtout dans le monde connecté, de les obtenir lorsqu'elles seront nécessaires que d'acquérir des compétences. C'est un constat de plus en plus fréquent lors de l'entrée des jeunes dans le monde professionnel, ce qui les fragilise. Les connaissances servent de « matière première » pour mettre en pratique des compétences mais ces dernières restent capitales.

Les notes évaluent déjà largement les compétences mais de façon peu lisible, peu transparente et en particulier sans qu'on ne sache très bien ce qui, dans la note, évalue une compétence, une connaissance, un savoir-faire, voire un savoir être (oral, ..). Dans toutes les matières et dans tous les contrôles, plusieurs compétences (dont des connaissances) sont évaluées simultanément et agrégées dans la note finale. Les enseignants ne détaillent pas toujours in extenso en commentaire de la note (12 par exemple) quelles compétences ont été évaluées et le niveau de chacune. Que veut donc dire ce 12 ? Qu'est-ce qui n'est pas acquis ? Sur quoi faut-il travailler ? A Jacou, chaque contrôle donne lieu à l'évaluation individuelle de plusieurs compétences. Dans une évaluation d'histoire par exemple, on distingue clairement la maîtrise de la langue, la maîtrise du raisonnement, la capacité à répondre à une question, la qualité de la présentation, ... mais aussi les connaissances historiques. L'élève peut avoir acquis certaines de ces compétences, moins les autres, et on le sait précisément. C'est à la fois valorisant et cela désigne ce qu'il faut travailler.

La même compétence peut être évaluée dans plusieurs matières, ce qui a pour effet de l'évaluer plus précisément **en évitant l'auto-censure** qu'un élève peut s'imposer par rapport à une matière. Un élève qui se pense nul en mathématiques et qui donc va se déprécier (éventuellement inconsciemment) pourra voir certaines compétences évaluées en SVT ou en physique par exemple et avoir des résultats satisfaisants dans une compétence pour laquelle il aurait sans doute été mal noté si elle n'avait été « visible » que dans la moyenne de maths.

Le spectre des compétences évaluées est bien plus large : on peut le voir comme un « super-système » d'évaluation : au lieu d'évaluer uniquement une dizaine de matières, une cinquantaine de compétences (voire plus) sont évaluées, chacune séparément et de façon plus globale : acquises ou non (avec 4 nuances). Quelle différence entre 12 et 13 si ce n'est un classement, souvent subjectif par ailleurs lorsqu'il y a peu d'écart ?

*Massive Open Online Course / formation en ligne ouverte à tous

Plus d'objectivité dans les évaluations car pour chacune, il y a comparaison par rapport à des critères à obtenir dans une ou plusieurs compétences précises.

A l'expérience, ce système permet une auto-évaluation des élèves ou une évaluation entre pairs bien plus facile et précise. Cela développe le travail coopératif maintenant que la compétition est supprimée dans la classe (ou significativement affaiblie).

Le brevet : n'oublions pas que pour le diplôme national du brevet, dans les établissements n'évaluant pas par compétence, les notes de l'année sont converties en niveau de compétence (avant d'être reconverties en points /50) ce qui entraîne parfois des approximations, voire des « tripatouillages », à la fois pour choisir sur quelles compétences on distribue la moyenne de maths, de français, ... et quel niveau on attribue suivant quelle note... Cela se termine parfois par des « Satisfaisant » en masse suivant la moyenne... Il est bien plus transparent d'évaluer précisément chaque compétence tout au long de l'année.

Les critères pour « maintenir acquise » une compétence évoluent dans le temps. Il n'est donc pas possible de « se reposer sur ses lauriers ».

Plus de fatalité face à la note : Les élèves qui « décrochent » dans une matière deviennent fatalistes face aux notes ce qui ne fait qu'empirer le problème. Une évaluation par compétences peut les en prémunir (au moins en partie). Ils ont déjà acquis et pensent plus facilement pouvoir acquérir certaines compétences même partiellement. Un enseignant peut même décider de « booster » un peu l'évaluation pour remotiver un élève sans qu'il ne soit crié à l'injustice (par les autres élèves, dans les conseils de classe, ...).

Certains parents avancent que les élèves perdent leur motivation dans ce nouveau système d'évaluation. Ce discours est difficile à justifier à mon avis : cela signifie qu'ils ont probablement conditionné leur enfant à travailler pour les notes ou les mentions, ce qui tôt ou tard va poser de sérieux problèmes (souvent en terminale ou en première, parfois avant, toujours en postbac élitiste). Ils sont sans doute eux-mêmes inquiets de la sélection généralisée dans notre système éducatif. **Le bon positionnement est d'acquérir des compétences au service des connaissances et vice-versa.** Au contraire, les notes sont un facteur de démotivation lorsqu'un trimestre est plombé par une mauvaise note impossible à rattraper. Et pour les parents qui souhaitent absolument donner un challenge à leurs enfants, ils peuvent toujours leur donner celui de n'avoir que des « Très bonne maîtrise ».

J'ai constaté que **les conseils de classe changent aussi** et que **l'on s'attache plus aux difficultés à résoudre plutôt qu'aux résultats de chacun, ce qui est positif.** Cela n'empêche pas de donner des mentions sur d'autres critères à définir (même si on n'est pas trop favorables aux mentions).

Avec la généralisation de cette méthode dans les collèges, une crainte des parents est que le dossier de leur enfant, évalué en compétences soit moins bien traité pour l'entrée en lycée

que celui d'un autre enfant évalué par matières avec des notes. Nous n'avons aucun élément factuel en ce sens.

Un temps d'adaptation est nécessaire pour tous (élèves, professeurs, parents, administration). Il faut limiter l'anxiété pendant cette période. Les critiques les plus virulentes viennent souvent de ceux qui n'utilisent pas encore ce nouveau système. **Après le temps d'adaptation, son évaluation est beaucoup plus positive par tous les acteurs.** Le succès sera variable suivant les classes en fonction de la bonne volonté (et de la capacité) des enseignants à passer à cette méthode, mais ils travaillent en équipes pédagogiques sur ces sujets et partagent leurs méthodes, ce qui harmonise l'application de la méthode. Après quelques années, tout le monde s'y sera mis sérieusement, en particulier pour ne pas « rester à la traîne ». Il y a donc une période de transition un peu compliquée parfois.

Il est important de demander aux enseignants en début d'année les compétences qu'ils vont évaluer et si possible les critères d'évaluation utilisés.

Certains enseignants utilisent, en particulier au début, une double évaluation en maintenant les notes, le temps de prendre leurs marques. Cela est contre-productif si ce n'est pas sur du très court terme car cela ne permet pas de tirer pleinement parti des avantages du nouveau système et complique tout, créant ainsi des tensions plus importantes : méthode de conversion, même évaluation alors que les notes de mon enfant sont meilleures que celles de son voisin, effet de seuil (acquis à partir de 12 ou de 14 suivant les enseignants, et si mon enfant est à 0,1 en dessous du seuil, ...).

L'opposition vient de parents inquiets face au changement et des « élitistes ». Il ne sera malheureusement pas possible de les convaincre, du moins au début. Il semble plus utile et important de passer du temps à bien expliquer les avantages d'une telle réforme au plus grand nombre.

Bref, je crois qu'il faut faire confiance à ce système, d'essayer de le mettre réellement en place et de faire des bilans réguliers avec vigilance et bienveillance.

Ce texte ne représente pas la position « officielle » de la FCPE34 mais des éléments de réflexion, partagés par plusieurs administrateurs départementaux.

Régis Nicolas
Président FCPE 34

Quelques références :

- <http://demain-lecole.over-blog.com/2017/08/des-avantages-de-l-evaluation-par-competences.html>
- http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lesysteme/Pages/2010/119_27.aspx
- <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Pour-en-finir-ou-presque-avec-les-notes-Evaluer-par-les-competences>
- <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01262421/document> (long, sauter à la conclusion à la fin si trop long)
- <http://fcpecsieuropele.weebly.com/actualite/evaluation-des-competences-au-college>

« Nude »...tout le monde en parle

Les nouvelles technologies ont totalement modifié nos modes de communication : textos, emails, réseaux sociaux, chat... Y compris dans le cadre de la séduction.

Pour certaines personnes, le mot "**nude**" correspond à des palettes de maquillage ou encore à des couleurs qui se rapprochent de celles de la peau.

Mais dans ce cas précis, le terme correspond à des selfies dénudés, que s'échangent deux personnes, généralement sur les réseaux sociaux : en message privé éphémère ou non.

Ces photos peuvent toutefois être vues par d'autres que le destinataire initial ou transférées à l'infini.

Il faut savoir qu'une fois la photo postée, nous perdons le contrôle de notre image.

**Nous voilà, Vous voilà, tous informés.
Libre à nous d'en parler**

Café des parents

A l'école Germaine Richier, nous avons organisé notre second café des parents sur le **thème des enfants et des écrans**, le 25 janvier dernier.



Nous avons pu accueillir les parents en présentant le thème grâce à un affichage puis nous leur avons proposé de se prêter au jeu du porteur de parole. Chacun a pu écrire ce que le thème lui évoquait.

C'est à partir de ces questionnements sur le thème que notre intervenant, le pédopsychiatre, Docteur FRUITET, a déroulé son exposé.

Ce fut très riche d'enseignements et nous espérons pouvoir diffuser la vidéo réalisée ce matin-là auprès des parents de l'école dont nous avons déjà recueilli le mail.

Sonia Seydi
FCPE Germaine Richier

fcpe.college.fabregues@gmail.com



Pour en parler et demander conseil : une association dédiée

ALLO PARENTS 04.67.61.08.43

Anonyme et gratuit ; Des psychologues vous écoutent et vous aident au téléphone ou par mail : www.alloparents-montpellier.com
lundi, mercredi, vendredi 09h30-13h mardi 17h-19h

Association enregistrée sur le site de la mairie de Montpellier :

http://assos.montpellier.fr/TPL_CODE/TPL_ASSOCIATION/PAR_TPL_IDEN_TIFIANT/5532/RETURN/1/2898-annuaire-des-associations.htm

Réponse à vos questions

Question : Un chef d'établissement a recours aux exclusions temporaires sans appel à un conseil de discipline ni à une commission éducative. Il refuse de communiquer le nombre d'élèves concernés. Que peut-on faire pour l'obtenir" ?

Réponse : Il faut ajouter ce point à l'ordre du jour du conseil d'administration. Dans le même point, vous pouvez demander à consulter le registre des sanctions. Référez-vous au lien http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=79279 relatif aux établissements de second degré concernant les mesures de prévention et de sanctions (NOR : MENE1406107C-circulaire n° 2014-059 du 27-5-2014) qui précise pour ce registre « *Chaque établissement tient un registre des sanctions prononcées comportant l'énoncé des faits et des mesures prises à l'égard d'un élève, sans mention de son identité. Ce registre est destiné à donner la cohérence nécessaire aux sanctions prononcées, dans le respect du principe d'individualisation. Il constitue un mode de régulation et favorise les conditions d'une réelle transparence. Il permet au chef d'établissement de faire partager par la communauté éducative une vision de la politique suivie par l'établissement en la matière et constitue ainsi un instrument de pilotage* ». Le nombre de sanction et leur type doivent aussi faire l'objet du bilan de fonctionnement annuel présenté en CA sur la partie liée à la vie scolaire.

Notre Congrès Départemental - FCPE Hérault aura lieu le samedi 22 Juin 2019